



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN (QUÉBEC)

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Saint-Célestin, tenue le lundi, le 14 août 2023 à 19h30 au sous-sol de l'église située à Saint-Célestin (490, rue Marquis, St-Célestin).

Sont présents : M. Marco Boucher, maire

Conseillère # 1 : Sandra St-Amour

Conseiller # 2 : Jocelyn Proulx

Conseillère # 3 : Mireille Lemay

Conseiller # 5 : Tommy Richard

Conseiller # 6 : François Chabot

M. Donald Brideau, directeur-général et greffier trésorier

Absent : Conseiller # 4: Mathieu B. Fillion

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Marco Boucher, constate le quorum à 19h34 et déclare la séance ouverte.

Le maire mentionne que la séance du conseil est enregistrée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de juillet 2023 et de la séance extraordinaire du 7 août 2023
4. Présentation et adoption des comptes à payer
5. Suivi au procès-verbal
6. Rapport du maire
7. Rapport des élus
8. Période de questions
9. Affaires Nouvelles
 - 9.1 Réfection de la route 161 et Rang St-Joseph – Adjudication
 - 9.2 Réfection de la route 161 et Rang St-Joseph – Surveillance des travaux
 - 9.3 Réfection de la route 161 et Rang St-Joseph – Contrôle des matériaux
 - 9.4 Adoption du Règlement numéro 2023-05 décrétant une dépense de 4 098 178 \$ et un emprunt de 3 798 178 \$ pour la réfection d'une section de la route 161 et du rang Saint-Joseph
 - 9.5 T.E.C.Q. 2019-2024 – Programmation version # 2
 - 9.6 Glissière de Sécurité - Réparation
 - 9.7 Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire
 - 9.8 Programme nouveaux horizons – Appui à la F.A.D.O.Q. Saint-Célestin
 - 9.9 Directeur général
10. Varia
 - 10.1 Dépôt d'une demande de citoyen
11. Étude de la correspondance
12. Levée de l'assemblée

Résolution # 2023-08-108

Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté et laisse le point varia ouvert

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

3. **ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DE JUILLET 2023
ET DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 AOUT 2023**

Résolution # 2023-08-109

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Madame Sandra St-Amour, et résolu à l'unanimité :

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 3 juillet 2023 soient adoptées,

QUE les minutes de l'assemblée extraordinaire du 7 août 2023 soient adoptées,

ADOPTÉE

4. **PRESENTATION ET ADOPTION DES COMPTES A
PAYER**

Le directeur général, Donald Brideau, dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, et le montant des salaires et charges sociales versés, à savoir :

Total des salaires et charges	
Juillet 2023 :	17 272.12 \$
Total des comptes à payer :	98 193.14 \$
Total des incompressibles :	7 731.34 \$
Grand Total :	123 196.60 \$

Résolution # 2023-08-110

Il est proposé par Monsieur Tommy Richard, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à faire les paiements.

ADOPTÉE

5. **SUIVI AU PROCES-VERBAL**

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été traitées et transmises à qui de droit.

6. **RAPPORT DU MAIRE**

Réunion à la MRC Concernant les éoliennes seulement

7. **RAPPORT DES ELUS**

Sandra St-Amour mentionne qu'une rencontre est prévu le 22 août et est en attente de réponse du Directeur général de la RIGIDBNY.

En attente du bilan du festival du blé d'inde

8. **PERIODE DE QUESTIONS**

Les citoyens dans la salle posent des questions

Une pétition est déposée par Martine Leclerc non aux éoliennes Saint-Célestin Paroisse



No de résolution
ou annotation

Résolution # 2023-08-111

Formules Municipales - No 4614-MST (FLA-760)

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Réfection de la route 161 et Rang St-Joseph – Adjudication

Considérant que la municipalité bénéficie d'une subvention de 2 070 928 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie local dans le volet Redressement, sous le dossier ZAZ84238, GDM 20221117-017, pour la réfection de la route 161,

Considérant que la municipalité possède une enveloppe budgétaire de 916 182 \$ dans le cadre du Programme T.E.C.Q. 2019-2023,

Considérant que le conseil de la municipalité à l'intention de faire la réfection du pavage du rang Saint-Joseph sur une distance de 1.4 kilomètres ;

Considérant que le conseil de la municipalité à l'intention de faire la réfection de la route 161 sur une distance de 2.2 kilomètres ;

Considérant que la municipalité a lancé un appel d'offre # DRU-21017931-A0 (SCEM) le 12 juillet 2023 et c'est terminé le 10 août 2023 à 11h ;

Considérant que la municipalité a reçu 5 soumissions ;

Considérant que la firme d'ingénierie Les services EXP Inc. a fait l'analyse de la conformité des soumissions ;

Considérant que dans l'appel d'offre, les soumissionnaires pouvaient mettre un prix pour l'automne 2023 et/ou le printemps 2024 ;

Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

Que l'adjudication du présent contrat est conditionnelle à l'obtention de l'approbation du ministère des affaires municipales du règlement d'emprunt # 2023-05.

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin fait l'adjudication du contrat à Roxboro Excavation inc. pour la réalisation des travaux de l'option 2 – travaux en 2024 au montant de 3 465 000 \$.

ADOPTÉE

9.2 Réfection de la route 161 et Rang St-Joseph – Surveillance des travaux

Considérant que la firme d'ingénierie Les services EXP Inc. a fait la confection des plans et devis pour la réalisation des travaux ;

Considérant que la nature des travaux de la route 161 a changée depuis le dépôt de l'offre de service en juillet 2021 et nécessite une surveillance accrue pour s'assurer de la qualité des travaux ;

Considérant que la surveillance de chantier n'était pas incluse dans l'offre de service du 20 juillet 2022 pour la confection des plans et devis du rang St-Joseph ;

Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin engage la firme Les services EXP inc. pour la réalisation de la surveillance des travaux aux

Résolution # 2023-08-112



No de résolution
ou annotation

montant de 30 250\$ plus les taxes applicables tel que l'Avenant au contrat de service ACS-06 en date du 7 août 2023.

ADOPTÉE

9.3 Réfection de la route 161 et Rang St-Joseph – Contrôle des matériaux

Point reporté

9.4 Adoption du Règlement numéro 2023-05 décrétant une dépense de 4 098 178 \$ et un emprunt de 3 798 178 \$ pour la réfection d'une section de la route 161 et du rang Saint-Joseph

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 août 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance

Considérant que la municipalité bénéficie d'une subvention de 2 070 928 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie local dans le volet Redressement, sous le dossier ZAZ84238, GDM 20221117-017, pour la réfection de la route 161,

Considérant que la municipalité possède une enveloppe budgétaire de 916 182 \$ dans le cadre du Programme T.E.C.Q. 2019-2024,

Considérant que l'objet du règlement concerne des travaux de voirie, taxés à l'ensemble de la municipalité, celle-ci est exemptée de consulter les personnes habillées à voter,

Considérant que la municipalité désire prendre un montant de 300 000\$ provenant de ses surplus accumulés,

Considérant que l'annexe B a été remplacé pour tenir compte des montants réels pour faire suite à la réception des soumissions, de l'ajout de détails pour les frais d'honoraires professionnels, des frais pour les imprévues, des taxes nettes et des frais de financement.

Considérant que les montant de la dépense et de l'emprunt ont été modifié à la baisse pour tenir compte des soumissions reçus lors de l'ouverture du 10 août 2023.

Résolution # 2023-08-113

Il est proposé par Monsieur Tommy Richard, appuyé par Madame Sandra St-Amour, et résolu à l'unanimité :

QUE le Règlement numéro 2023-05 décrétant une dépense de 4 098 178 \$ et un emprunt de 3 798 178 \$ pour la réfection d'une section de la route 161 et du rang Saint-Joseph soit adopté et que la procédure d'adoption et de mise en vigueur suive les normes:

Que le présent règlement sera disponible dans le livre des règlements et sur le site internet de la municipalité:

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Résolution # 2023-08-114

9.5 T.E.C.Q. 2019-2024 – Programmation version # 2

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Madame Sandra St-Amour, et résolu à l'unanimité :

QUE le La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

9.6 Glissière de Sécurité – Réparation

Considérant que des glissières de sécurité sont endommagées dans le rang St-Joseph, dans le rang St-Michel et à l'entrée du pont de la rivière Bécancour ;

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal a engager la compagnie Renoflex pour effectuer les travaux au montant de 5848.81\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

9.7 Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire

Attendu que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 18 au 24 septembre 2023.

Attendu que 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables.



No de résolution
ou annotation

Attendu que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

Attendu que le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Résolution # 2023-08-116

Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la **Semaine nationale de la sécurité ferroviaire**, qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

ADOPTÉE

9.8 Programme nouveaux horizons – Appui à la F.A.D.O.Q. Saint-Célestin

Considérant que la F.A.D.O.Q. de Saint-Célestin veut demander une aide financière au programme nouveau horizons ;

Considérant que le projet consiste à l'installation de climatisation dans le sous-sol de l'église qui sert régulièrement pour les différentes activités de la F.A.D.O.Q. de Saint-Célestin ;

Considérant que la F.A.D.O.Q. de Saint-Célestin est un organisme important pour la communauté de Saint-Célestin ;

Considérant que la municipalité n'aura pas à déboursé de frais pour le projet ;

Résolution # 2023-08-117

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal appui le projet de F.A.D.O.Q. de Saint-Célestin et autorise le directeur général à transmettre la présente résolution d'appui.

ADOPTÉE

9.9 Directeur général

Considérant la démission du Directeur général qui sera effective le 18 septembre 2023

Résolution # 2023-08-118

Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accorde un budget maximum de 1000\$ pour l'affichage du poste sur les sites emplois



No de résolution
ou annotation

ADOPTÉE

10. VARIA

- 10.1 Dépôt d'une demande de citoyen
Demande pour installation aqueduc dans paroisse St-Célestin.
- 10.2 Demande de pompe par Jean-Marc Leclerc, inspecteur pour les citoyens en période de pluie diluvienne.
- 10.3 Fibre optique rue Noël (Bell), problématique de filage.

11. ÉTUDE DE LA CORRESPONDANCE

- 11.1 Lettre de remerciement du CIUSSS
- 11.2 Lettre d'annonce PAVL (volet entretien)

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 2023-08-119

Il est proposé par Monsieur Tommy Richard, appuyé par Madame Sandra St-Amour, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée à 20h40.

ADOPTÉE

Marco Boucher,
Maire

Donald Brideau
Directeur général et
greffier trésorier

Je, Marco Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto

Marco Boucher, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Et j'ai signée, ce 14 août 2023

Donald Brideau
Directeur général et greffier trésorier